

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉMOLITION
NO 2020-09**

19, 146^{ÈME} AVENUE



Considérant que le Comité d'étude des demandes de démolition de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a été saisi en mars dernier d'une demande de démolition pour la résidence sise au 19, 146^{ème} Avenue (Demande de démolition no 2020-09).

Le projet consiste en la démolition de la résidence actuelle et au remplacement de celle-ci par une nouvelle résidence. Des photos sont jointes au présent avis.

Considérant que depuis le 12 mars 2020, les procédures qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens et qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, notamment les rencontres de comités d'étude de demandes de démolition, sont suspendues par arrêté ministériel du Gouvernement dans le contexte de la pandémie de Covid-19, sauf les actes désignés prioritaires par résolution du Conseil;

Considérant que l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 maintient la suspension de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal, mais prévoit que le Conseil peut remplacer une telle procédure par une consultation écrite de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Considérant les informations et la documentation présentées à la Ville et au comité de démolition en support au dossier de la demande de démolition no 2020-09 pour le 19, 146^e Avenue, notamment un enjeu de relocalisation pour le demandeur et sa famille;

Le Conseil a adopté en date du 12 mai 2020, la résolution no 2020-05-181 afin de remplacer par une consultation écrite de 15 jours, l'assemblée publique du Comité de d'étude des demandes de démolition normalement prévue par la Loi et par le Règlement no 502 sur la démolition d'immeubles de la Ville, dans le dossier de la demande de démolition no 2020-09 pour le 19, 146^{ème} Avenue.

AVIS PUBLIC est donc donné aux personnes intéressées que:

Une consultation écrite de 15 jours est tenue à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org .

Suivant cette consultation écrite, la rencontre du comité d'étude des demandes de démolition pourra être tenue par vidéoconférence **le lundi 1^{er} juin 2020, à 17h00**. Toute personne intéressée à se faire entendre lors de cette rencontre peut transmettre son nom et numéro de téléphone aux coordonnées ci-dessus afin d'être jointe par appel conférence ou vidéoconférence à la rencontre.

La demande de démolition no 2020-09 pour le 19, 146^e Avenue sera analysée par le comité selon les avis, commentaires et/ou oppositions reçus au cours de la consultation écrite de 15 jours, et la décision du comité sera assujettie à la procédure d'appel de 30 jours applicable à une décision du Comité d'étude des demandes de démolition comme à l'habitude.

FAIT À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 13 MAI 2020.

Catherine Fortier Pesant

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

**MAISON ACTUELLE SITUÉE AU
19, 146^{ÈME} AVENUE
QUI FAIT L'OBJET DE LA DEMANDE DE
DÉMOLITION NO 2020-09**









**EXEMPLE DE MODÈLE DE LA MAISON QUI
POURRAIT ÊTRE CONSTRUITE AU
19, 146^{ÈME} AVENUE
EN REMPLACEMENT DE LA MAISON ACTUELLE**



CAMTEK